

La maison du Gouverneur

Au XIV^{ème} siècle, l'administration municipale s'organise à travers la création d'un corps de ville composé de 3 classes :

- Les gentilshommes : avocats, médecins et bourgeois.
- Les marchands, chirurgiens, procureurs et notaires.
- Les aubergistes, boulangers, tisserands, bouchers et autres gens de métier.

Aux quatre conseillers élus pour chacune des classes s'ajoutaient trois membres de droit : le juge, le procureur fiscal et le syndic du clergé.

Ainsi constitué de quinze conseillers, le corps de ville désignait trois Consuls.

Enfin, l'administration du bourg est complétée par des officiers de ville :

- Un sergent (commissaire de police).
- Un préposé à la gabelle (impôt sur le sel).
- Un préposé à l'équivalent (impôt foncier).

Les Consuls avaient un costume constitué par un manteau à capuchon noir puis rouge à partir de 1602 ; à certaines époques une épée complétait cet équipement.

A la suite des guerres de religion, le pouvoir royal a nommé un Capitaine de ville à qui l'on donnait par courtoisie le titre de Gouverneur.

Au-dessus de la porte, on peut voir les armoiries de la famille de Pierre d'Imbert du Chenin, docteur en droit et premier Consul.

